

Compte-rendu du Conseil municipal du 20 Septembre 2016

Étaient présents : Jean BEAUVICHE, Gilbert BÉNAS, Daniel CHRISTEL, Richard DRILLIEN, Marie-Édith GROISON, Élisabeth LÊ-GERMAIN, Aude NOËL, Blaise NOIREAU, Julie PELLETIER, Sylvie WATTEBLED.

Absents excusés : Frédéric BOURNE représenté par Jean BEAUVICHE ; Éric DAVANTURE représenté par Élisabeth LÊ-GERMAIN ; Odile DALIA représentée par Gilbert BENAS ; Nicole LEFEUVRE représentée par Daniel CHRISTEL.

Secrétaire de séance : Julie PELLETIER
Début de séance : 20h00

□ Lecture du compte rendu du conseil municipal du 7 juillet 2016 : adopté à l'unanimité.

DELIBERATIONS :

1- Transformation de la cure en médiathèque : Avenant n°1 Lot n°03 Menuiseries aluminium, serrurerie :

Compte tenu des modifications de travaux – fourniture et pose d'un habillage en tôle laquée et raccord d'eau pluviale en cuivre - concernant le lot n°3 « Menuiseries aluminium, serrurerie », il apparaît une plus-value d'un montant de 1 520.00 € HT, soit 1 824.00 € TTC.

Le nouveau montant total du lot n°03 s'élèverait ainsi à 38 880.00 € HT soit 46 656.00 € TTC.

Adoption à l'unanimité.

2- Transformation de la cure en médiathèque : Avenant n°2 Lot n°04 Menuiseries extérieures et intérieures bois :

Compte tenu des modifications de travaux en plus et en moins concernant le lot n°4 « Menuiseries extérieures et intérieures bois », il apparaît une moins-value d'un montant de 2 741.00 € HT, soit 3 289.20 € TTC.

Le nouveau montant total du lot n°04 s'élèverait ainsi à 47 082,47 € HT soit 56 498,96 € TTC.

Adoption à l'unanimité.

3- Transformation de la cure en médiathèque : Avenant n°2 Lot n°07 Plomberie, sanitaire, chauffage, ventilation :

Compte tenu des modifications de travaux – mise en place d'un WC suspendu au lieu d'un WC au sol surélevé - concernant le lot n°7 « Plomberie, sanitaire, chauffage, ventilation », il apparaît une plus-value d'un montant de 241,18 € HT, soit 289,42 € TTC.

Le nouveau montant total du lot n°07 s'élèverait ainsi à 18 823,52 € HT soit 21 883,80 € TTC.

Adoption à l'unanimité.

4- Tarification affouages 2016-2017 :

Le tarif des affouages pour l'année 2016/2017 est fixé à 20 euros la portion de bois. Ce tarif restera figé jusqu'à la fin du mandat.

Adoption à l'unanimité

5- Etat d'assiette des coupes 2017. Parcelles 30 & 14 :

Considérant les besoins en affouages pour l'exercice 2016/2017, Monsieur le Maire sollicite l'inscription à l'Etat d'Assiette de l'exercice 2017 des coupes n° 14 et 30 de la forêt communale.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

-> PREMIÈREMENT :

- Sollicite l'inscription à l'état d'assiette de l'exercice 2017.

-> DEUXIÈMEMENT :

- Décide la destination des coupes réglées et non réglées de la forêt communale inscrites à l'état d'assiette de l'exercice 2017 :

-> TROISIÈMEMENT :

- Nomination des garants

L'exploitation de ces parties délivrées sera effectuée par les affouagistes après partage, sous la responsabilité de 3 garants dont les noms et prénoms suivent :

- 1er garant : M. BENAS Gilbert

- 2ème garant : M. GAILLARD Roland

- 3ème garant : M. BOURNE Frédéric

La commune ne demande pas le concours de l'ONF pour le lotissement des coupes délivrées ci-dessus.

En cas de concours, la rémunération de l'ONF sera facturée sur la base d'un devis.

-> QUATRIÈMEMENT :

- Accepte sur son territoire communal relevant du Régime Forestier le dépôt des bois issus de son domaine forestier, dans les conditions prévues par les différents cahiers des clauses des ventes et par le Règlement National d'Exploitation Forestière.

-> CINQUIÈMEMENT, pour les coupes délivrées :

- FIXE le volume maximal estimé des portions à 30 stères ;

- ARRÊTE le règlement d'affouage joint à la présente délibération ;

- FIXE les délais d'exploitation pour permettre la régénération des peuplements et la sortie des bois sur sol portant en dehors des périodes pluvieuses :

¾ Abattage du taillis et des petites futaies : 15 /04/ 2018

¾ Vidange du taillis et des petites futaies : 31 /10/2018

¾ Façonnage et vidange des houppiers : .31/ 10/2018

- INTERDIT la circulation des véhicules hors des chemins, cloisonnements d'exploitation et places de dépôt, en raison du préjudice qu'ils pourraient occasionner aux sols forestiers et aux peuplements ;

Adoption à l'unanimité

6- Demande de subvention au titre du fonds de solidarité envers les territoires sinistrés (Etat) :

Dans la nuit du 25 juin 2016, un gros orage a éclaté sur le territoire de Saint-Désert, engendrant des inondations telles que la municipalité a sollicité une reconnaissance d'état de catastrophe naturelle pour elle-même et ses administrés.

La commune a subi des dégâts de voirie. Ceux-ci ont été estimés sur devis à environ 7 023.90 € HT sur le chemin creux, le chemin de centaines et Montbogre.

Une demande de subvention auprès de l'Etat peut être faite au titre du fonds de solidarité en faveur des collectivités territoriales touchées par les catastrophes naturelles.

Adoption à l'unanimité

7- Demande de subvention au titre du fonds d'aide aux communes sinistrées (Grand Chalon) :

Une demande de subvention auprès du Grand Chalon peut être faite au titre du fonds d'aide aux communes sinistrées.

Le coût des travaux et le plan de financement suivant pour la réalisation des travaux :

- * Coût HT de l'opération : 7 023.90 €
- * Subvention de l'Etat 40 % 2 809.56 €
- * Subvention du Grand Chalon 30 % 2 107.17 €
- * Autofinancement 30 % 2 107.17 €

Adoption à l'unanimité

8- Révision du prix de cession d'un terrain du domaine public déclassé situé à l'angle de l'Avenue de Bourgogne et à l'angle de la Rue de la Pompe :

Monsieur et Madame Jean-Paul PEUTIN, domiciliés 68 Avenue de Bourgogne à Saint-Désert, ont fait une demande d'acquisition d'un morceau de domaine public, situé devant leur propriété.

Après intervention d'un géomètre expert, la surface retenue sur le domaine public s'élève à 54 m².

Monsieur le Maire précise que tous ces frais ont été supportés par l'acheteur.

Par délibération n°11 du 7 juillet 2016, le prix de cession a été fixé à 80 € le m².

M. et Mme PEUTIN sollicite la révision du prix de vente au motif que lors d'une première rencontre pour étudier ce projet, le prix de cession avait oralement été fixé à 70 € le m², tarif de vente actuellement pratiqué sur la commune.

Adoption avec 10 voix pour, 4 voix contre, 0 abstention

9- Avenant n°1 à la convention d'occupation VALEST du 13 avril 2016 :

Par délibération n°11 du 23 mars 2016, le Conseil Municipal a accepté la convention d'occupation proposée par la société VALEST d'une surface d'environ 1 m² pour l'installation de deux piézomètres sur la parcelle B970 dont la commune est propriétaire sur la commune de Granges.

Dans le cadre du suivi des eaux souterraines en périphérie de l'installation de stockage de Granges, la société Valest doit implanter deux piézomètres supplémentaires sur la même parcelle et sur une emprise au sol d'environ 2m². Une indemnité forfaitaire unique de 400 € sera versée à la signature de l'avenant.

Adoption à l'unanimité

10- Centre de loisirs : fixation des tarifs du mini camp équestre (19-20-21 octobre 2016) :

Il est proposé au Conseil Municipal de fixer la participation financière des familles pour le mini camp équestre à Cluny du 19 au 21 octobre 2016 dans le cadre des activités du centre de loisirs.

Tranches de quotient familial en euros : 0 à 500 : 38.50€/ 501 à 600 : 46.20€/ 601 à 655 : 55.44€/ 656 à 720 : 66.53€/ 721 à 810 : 79.83€/ 811 à 1000 : 95.80€/ Plus de 1001 : 115€.

Adoption à l'unanimité

QUESTIONS DIVERSES :

Q1- Point sur le terrain remblayé :

Nouveau dossier à déposer auprès de la police de l'eau par rapport à une nouvelle proposition d'aménagement.

Q2- Acquisition d'une parcelle « La bonne mère » :

Il faut attendre la fin des deux mois de recours suite au dépôt du permis de construire.
Une délibération sera soumise au conseil municipal prochainement.

Q3- Point sur les travaux :

Les travaux ont été réceptionnés pour la place de l'Eglise et la Médiathèque.

Q4- Association « Médiacave » :

Il est prévu un double fonctionnement : - la médiathèque sur le modèle d'un service municipal
- une association qui pourra gérer la cave avec des animations (organisation de concert, d'exposition, animations diverses...).

L'association permettra la demande de subventions.

Le rôle du personnel municipal sera clarifié pour savoir s'ils interviennent dans le cadre de leur travail ou au titre de l'association.

Des cours de musiques pour enfants et adultes vont être proposés.

Il est convenu que l'ASVP mette les tracts dans les boites aux lettres.

Q5- Compte-rendu de la rentrée scolaire 2016-2017 :

Dans l'ensemble la rentrée s'est bien passée.

D'autre part, les parents d'élèves aimeraient rencontrer plus régulièrement les conseillers municipaux (en-dehors des conseils d'école). Ils ont la possibilité de contacter la commission école ou le Maire lors d'une permanence le samedi matin.

Q6- Grand Chalon : état d'avancement du PLUi :

Les demandes de chaque commune sont en cours.

Saint-Désert a demandé deux retraits de terrain constructibles situés en zones inondables.

Il a été demandé de rendre constructibles des terrains rue de Chauchy.

Concernant le terrain en Nèvres, cela dépendra de la réponse de la police de l'eau ; une zone artisanale pourra être proposée en lieu et place du lotissement prévu initialement.

D'autres terrains ont été inclus aux demandes (vers la gare, vers l'avenue du stade).

Il est question d'intégrer des bassins de rétention dans le PLUi.

Q7- SIVOS de GIVRY :

La dissolution du SIVOS est définitive.

Q8- Club house :

Les dirigeants de l'association sportive ont transmis en Mairie le règlement intérieur rédigé, approuvé par le Conseil Municipal.

Fin de séance à 22h15.

Prochain conseil municipal le 25/10/2016 à 20h00